

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021
À 19 HEURES
CONVOCAION ET AFFICHAGE DU 29 SEPTEMBRE 2021
DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : M. Gérard GREFFE - M. Cyril VACHON - M. Patrick SCHWIRTZ - Mme Nolwenn BEROUJON - M. David PARRAIN - M. Philippe WEMMERT - Mme Martine LALEURE - M. Alain CLEMENT - Mme Magali GODARD - M. Lionel BECLIER - Mme Patricia GUILLAUME - M. Arnaud TARTARIN - Mme Aurore CRETIN .

Excusés : Mme Marie-Hélène TOURNIER donné pouvoir à Mme Patricia GUILLAUME
M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance : Madame Martine LALEURE

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE .

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2. / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL .

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 : Néant

3. / ORGANISATION LOCATION ET TARIF DU FOYER RURAL :

Le maire rappelle que lors de la précédente réunion, il a sollicité les deux adjoints, la secrétaire et l'animatrice de la Maison France Service pour travailler sur la refonte des documents liés à la location des salles du foyer rural, à savoir, la demande de pré-réservation, la note sur le respect des conditions d'hygiène et de sécurité, le contrat de location.

Tous les conseillers municipaux ont été destinataires des projets et les documents sont étudiés un à un.

Les modifications ainsi que les tarifs font l'objet d'une discussion animée et riche en échanges.

Après corrections, rectifications, et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide les différents documents, y compris les tarifs tels que joints à la présente délibération.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les contrats de location et tous documents y afférents.

Il est convenu également de changer les deux réfrigérateurs trop vieux et fonctionnant mal, d'enlever la cuisinière, d'acheter un chariot pour le transport des tables et de demander au foyer rural d'identifier et ranger leur propre matériel non remis en location.

L'animatrice de la MFS après réflexions ne souhaite plus gérer la location des salles et le maire sollicite les conseillers municipaux afin de réaliser à tour de rôle cette tâche en attendant de trouver une autre personne.

4./ DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS :

Le maire fait un point sur la commission des finances tenue la veille. Les dépenses sont contenues dans le budget prévisionnel, seule, pour le moment une insuffisance de provision a été constatée sur le budget principal sur les écritures d'amortissement et sur le budget annexe lotissement concernant les intérêts des emprunts (arrondi). Une modification est également prise à hauteur de 3 000,00€ pour le remplacement des frigidaires du foyer rural et l'achat d'un micro-onde pour la mairie ci-dessus décidés.

BUDGET ANNEXE (lotissement)

| <u>NOUVELLE DEPENSE</u> | <u>RECETTE- FINANCEMENT CORRESPONDANT</u> |
|---------------------------------|--|
| Article 66111 intérêts + 34,00€ | Article 605 - - 34,00€ |

BUDGET PRINCIPAL :

| <u>NOUVELLE DEPENSE</u> | <u>RECETTE FINANCEMENT CORRESPONDANT</u> |
|---------------------------------------|--|
| Article 6811 - Chapitre 042 6 976,00€ | Article 28182 - Chapitre 040 3 860,00€ Article 21318 - Chapitre 040 3 116,00€ Total..... 6 976,00€ |
| Article 2184- Mobilier + 3000,00 | Article 21318 - 3000,00€ |

5./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait ensuite le point :

* sur l'attente de la labellisation de la future Maison France Service qui malgré l'absence de décision intervenue à cette date, a ouvert ses portes le 1^{er} octobre.

* sur la visite, dans les locaux de la Maison France Service, du délégué du procureur suite à la demande qu'il avait faite d'y tenir ses auditions avec les prévenus pendant les travaux du tribunal de proximité de Beaune en octobre et novembre, L'exiguïté des locaux ne lui permettra pas de recevoir ensemble, prévenus, avocats, témoins éventuels ; Par suite, ses permanences n'auront pas lieu ici.

* sur le chasse-roue du pont dans le bourg endommagé par un véhicule 4X4 le samedi 26 juin dont la réparation aura lieu demain mercredi 6 octobre 2021

* sur la pose des derniers panneaux de signalisation « sur de la corvée de Mailly » à Grandchamp.

* sur les travaux de la boulangerie qui ont commencé par le décaissement du sol ; ensuite de quoi les essais de plaque permettant de connaître la portance du sol ont été réalisés. Alors que le bureau de contrôle des travaux, l'APAVE demande une résistance de 500kgs/1cm², les essais ont révélé une portance au meilleur endroit de 150kgs/1 Cm²; le chantier se trouve suspendu en attente d'une solution convenue entre l'APAVE et l'entreprise de maçonnerie pour pouvoir réaliser les travaux avec la solidité adéquate.

Trois devis supplémentaires sont présentés :

- en électricité, par la SARL BUGAUD CLEMENCET pour un montant de 1861.80€ TTC suite à implantation des prises de courant en fonction du matériel de la future boulangerie,
- en matière de panneaux isothermes dans la zone de laboratoire pour la pose d'une trappe de visite, par la société NEUTRAGEL pour un montant de 684,00€ TTC
- et moins-value pour la charpente par la société « NECTOUX » pour le conduit de cheminée suite à demande de l'architecte des bâtiments de France, pour un montant de -649,68€ TTC.
-

* sur les travaux de la rue Charles Breton : M.SCHWIRTZ, deuxième adjoint, fait le point de la modification des travaux demandée par le service « eaux pluviales » de la communauté d'agglomération, lequel sollicite un diamètre de tuyaux de 500mm (au lieu de 400 prévus), des boîtes de branchements, des bordures supplémentaires, une modification d'écoulement des eaux pluviales à hauteur du n° 8 de ladite rue. Tous ces correctifs vont entraîner des surcoûts financiers ou des moins-values (prises en charge par la communauté d'agglomération des boîtes de branchement supplémentaires) Le marché fera l'objet d'un avenant à valider à la prochaine séance de conseil municipal à défaut de l'avoir reçu dans les temps pour validation ce soir .

* sur les travaux du lotissement « le clos de la Lauve » : La réunion de lancement du lot « espaces verts » a été fixée au 19 octobre, le devis pour le câblage de la fibre optique a été signé (7000,00€TTC) mais nécessitera 6 mois de délais pour le raccordement.

* sur l'ouverture de l'église et de son clocher pour les journées du patrimoine le 19 septembre laquelle a connu une affluence légèrement en baisse par rapport aux années précédentes. Un professeur d'histoire médiévale spécialisée dans la période « burgondo-Flamande » dont fait partie notre église viendra la visiter le 15 octobre prochain.

* sur le contrôle de la médiathèque de Côte-d'Or sur le fonctionnement de la bibliothèque particulièrement active par la réalisation de manifestations (coup de contes, expos...) et sur le nombre d'adhérents. Le maire remercie toutes les bénévoles pour leur implication autour de Mme Sylvie MERLET, leur responsable.

* sur la présence d'un TIG pour réalisation de 10heures non rémunérées en équipe avec les agents techniques.

* sur le rapport de l'Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves « APE Ruffey-Vignoles » qui complète les animations réalisées par la directrice et les professeurs des écoles permettant ainsi un appui financier à la coopérative scolaire.

* sur la présence jusqu'à dimanche prochain des gens du voyage sur le stade de football.

Il laisse la parole ensuite à M. Cyril VACHON, qui prévoit avec Mme Nolwenn BEROUJON une réunion de la commission « sécurité environnement » le mercredi 13 octobre prochain à 18heures pour faire le point sur les rapports de l'APAVE des contrôles électriques et sportifs (foot, city stade...) ; et sur la commission « animation, lien social » qui continuera de travailler le mardi 12 octobre à 18heures sur le déroulement des manifestations de fin d'année dont le calendrier a été fixé lors de la dernière séance de celle-ci. M.VACHON informe également qu'un tri dans le matériel des manifestations a été réalisé partiellement, les décorations de Noël restant à faire ce mardi prochain.

Le repas des anciens est fixé au 5 décembre, suivi du Noël des hameaux (Travoisy cette année) le mercredi 15 décembre, les vœux du maire le 7 janvier et le spectacle des enfants le 9 janvier 2022.

Le Ruffey-Sainte-Marie Football club prévoit une animation sur le thème des années 1980 le 11 décembre prochain au foyer rural.

Diverses réunions auront lieu d'ici là, conseil des maires jeudi 7 octobre, réunion avec « Âges et Vies » le 8 octobre suivi le même jour d'un webinar sur les adresses (l'article 52 du projet de loi 3DS adopté au Sénat en juillet dernier rendant obligatoire la publication des adresses par toutes les communes quelque soit leur taille dans une base de données objet de cette formation).

Cette semaine sera clôturée par un apéritif offert par l'association « FOYER RURAL » à l'occasion de la reprise de ses activités, avant l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 15 octobre prochain. Le maire invite les conseillers à tous participer à ces deux soirées du foyer rural qui a besoin de soutien suite à la pandémie.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 2 novembre prochain,

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée 22heures.

M. Gérard GREFFE

M. Cyril VACHON

- M. Patrick SCHWIRTZ -

Mme Nolwenn BEROUJON -

M. David PARRAIN -

M. Philippe WEMMERT M. Alain CLEMENT

-Mme Martine LALEURE -

Mme Magali GODARD-

M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME

M. Arnaud TARTARIN

Mme Aurore CRETIN.